AR Prefecture

016-211601836-20260701-37_2026-DE
Reçu le 02/07/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Charente
Commune de Lésignac-Durand

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 1er juillet 2026

Membres en exercice : 11
Quorum : 6 (CGCT, art L. 2121-17)
Présents : 9
Absents excusés : 2
Pouvoirs : 2

Le 1er juillet deux mille vingt-six à 19h00, le conseil municipal de la commune de LÉSIGNAC-DURAND, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence du maire, Armand AGOSTINELLI.
Date de la convocation : 24 juin 2026.
Date de l'affichage en mairie : 24 juin 2026.
Etaient présents : Armand AGOSTINELLI, Valérie VILLELÉGIER, Joël BEAULIEU, Justine MARZACK, Alexis MICHALLEK, Katharina VAN DER VELDEN, Vincent VAN DER VELDEN, François CHARLETOUX, Pascal DUTEIL.
Absents excusés : Julien THIBAUD, Brigitte BRANDY.

Secrétaire de séance (CGCT, art. 2121-15) : Alexis MICHALLEK.

Délibération n° 37_2026 : réfection de la toiture du commerce "Multiple"

Monsieur le Maire expose que la toiture du "Multiple" doit être remise en état et propose choisir l'un de ces devis :

	ATELIER BOIS (TTC)	GAUVIN (Tva non applicable)	LEGRAND (TTC)
Remise à neuf totale + changement 2 vélux	27 587,4 € (tva 20%)	23406,10 €	35574,36 € (tva 20%)
Remise à neuf partielle + changement 1 vélux	19 707,83 € (tva 20%)		
Reprise partielle : ressuivie & nettoyage	14 833,92 € (tva 20%)	2 225,00 €	

Après en avoir délibéré, le conseil se prononce ainsi :
- Pour une remise à neuf totale : 3 voix.
- Pour une reprise partielle : 8 voix.

Ayant opté pour une reprise partielle, le conseil se prononce en faveur du devis de Monsieur GAUVIN pour un montant de 2225,00 € :

Participants au vote : 11	Pouvoirs : 2	Abstention : 0	Pour : 9	Contre : 2

Pour extrait conforme,
Le maire, Armand AGOSTINELLI

